

A.F.M.

SARL au capital de 1 200 000 euros,
immatriculée au RCS de ROUEN sous le numéro 337 755 961,
dont le siège social est situé : 20 PLACE SAINT MARC, 20-28, 76000 ROUEN

TEXTE DES PROJETS DE DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 28 FÉVRIER 2025

Première décision

L'associé unique, après lecture de son rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Deuxième décision

L'associé unique, après avoir rappelé que les comptes annuels font ressortir une perte de 292 628,47 euros, décide d'imputer cette perte sur le compte « autres réserves » qui présente à la clôture de l'exercice un solde créditeur de 1 361 810,02 euros.

Compte tenu de cette décision, la perte de l'exercice sera intégralement absorbée.

Le compte « autres réserves » présentera désormais un solde créditeur de 1 069 181,55 euros.

L'associé unique décide également d'apurer l'intégralité des pertes antérieures inscrites au compte « report à nouveau », à hauteur de - 385 165,63 euros, sur le compte « autres réserves ».

Compte tenu de cette affectation, le compte « autres réserves » présentera alors un solde créditeur de 684 015,92 euros.

En outre, l'associé unique décide d'affecter la somme de 25 412,00 euros en dotation de l'intégralité de la réserve légale.

Cette somme sera prélevée à hauteur de 25 412,00 euros sur le poste « autres réserves ».

Le compte « autres réserves » présentera alors un solde créditeur de 658 603,92 euros.

En outre, l'associé unique décide d'affecter la prime de fusion sur le compte « autres réserves » qui présentera un solde créditeur de 1 353 170,35 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique rappelle qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Troisième décision

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L223-19 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Quatrième décision

L'associé unique rappelle en tant que de besoin qu'il n'a perçu aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions de Gérant au cours de l'exercice écoulé.

Cinquième décision

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

A.F.M.

SARL au capital de 1 200 000 euros,
immatriculée au RCS de ROUEN sous le numéro 337 755 961,
dont le siège social est situé : 20 PLACE SAINT MARC, 20-28, 76000 ROUEN

**TEXTE DE LA DÉCISION
D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 28 FÉVRIER 2025**

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2024

L'associé unique, après avoir rappelé que les comptes annuels font ressortir une perte de 292 628,47 euros, décide d'imputer cette perte sur le compte « autres réserves » qui présente à la clôture de l'exercice un solde créditeur de 1 361 810,02 euros.

Compte tenu de cette décision, la perte de l'exercice sera intégralement absorbée.

Le compte « autres réserves » présentera désormais un solde créditeur de 1 069 181,55 euros.

L'associé unique décide également d'apurer l'intégralité des pertes antérieures inscrites au compte « report à nouveau », à hauteur de - 385 165,63 euros, sur le compte « autres réserves ».

Compte tenu de cette affectation, le compte « autres réserves » présentera alors un solde créditeur de 684 015,92 euros.

En outre, l'associé unique décide d'affecter la somme de 25 412,00 euros en dotation de l'intégralité de la réserve légale.

Cette somme sera prélevée à hauteur de 25 412,00 euros sur le poste « autres réserves ».

Le compte « autres réserves » présentera alors un solde créditeur de 658 603,92 euros.

En outre, l'associé unique décide d'affecter la prime de fusion sur le compte « autres réserves » qui présentera un solde créditeur de 1 353 170,35 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique rappelle qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Le Gérant

Certifié conforme

DocuSigned by:

Alexandre Martini

41E737889388467...

A.F.M.

SARL au capital de 1 200 000 euros,
immatriculée au RCS de ROUEN sous le numéro 337 755 961,
dont le siège social est situé : 20 PLACE SAINT MARC, 20-28, 76000 ROUEN

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 28 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
le vingt-huit février,
à quatorze heures,

Au siège social, 20 PLACE SAINT MARC, 20-28, 76000 ROUEN

Monsieur Alexandre MARTINI, demeurant 18 AVENUE DU BELVÉDÈRE 78100 ST GERMAIN EN LAYE

Propriétaire de la totalité des 60000 parts sociales de 20 euros chacune émises par la société A.F.M.,

Associé unique et seul Gérant de ladite société,

La réunion est présidée par Monsieur Alexandre MARTINI.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Gérant de la Société, Monsieur Alexandre MARTINI, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de l'exercice clos le 31 août 2024.

Il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2024 ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Convention visée à l'article L223-19 du Code de commerce ;
- Rémunération du Gérant sur l'exercice écoulé ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Première décision

L'associé unique, après lecture de son rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Deuxième décision

L'associé unique, après avoir rappelé que les comptes annuels font ressortir une perte de 292 628,47 euros, décide d'imputer cette perte sur le compte « autres réserves » qui présente à la clôture de l'exercice un solde créditeur de 1 361 810,02 euros.

Compte tenu de cette décision, la perte de l'exercice sera intégralement absorbée.

Le compte « autres réserves » présentera désormais un solde créditeur de 1 069 181,55 euros.

L'associé unique décide également d'apurer l'intégralité des pertes antérieures inscrites au compte « report à nouveau », à hauteur de - 385 165,63 euros, sur le compte « autres réserves ».

Compte tenu de cette affectation, le compte « autres réserves » présentera alors un solde créditeur de 684 015,92 euros.

En outre, l'associé unique décide d'affecter la somme de 25 412,00 euros en dotation de l'intégralité de la réserve légale.

Cette somme sera prélevée à hauteur de 25 412,00 euros sur le poste « autres réserves ».

Le compte « autres réserves » présentera alors un solde créditeur de 658 603,92 euros.

En outre, l'associé unique décide d'affecter la prime de fusion sur le compte « autres réserves » qui présentera un solde créditeur de 1 353 170,35 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique rappelle qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Troisième décision

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L223-19 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Quatrième décision

L'associé unique rappelle en tant que de besoin qu'il n'a perçu aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions de Gérant au cours de l'exercice écoulé.

Cinquième décision

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Alexandre MARTINI

DocuSigned by:

41E737889388467...

 Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/08/24	Net au 31/08/23
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
26182000 - Titres NFACTORY INVEST 20	40 000,00		40 000,00	40 000,00
26183000 - Titres LISAMAT 50.1%	5 010,00		5 010,00	4 900,00
26189000 - Titres ECHN 4.55%	412 500,00		412 500,00	412 500,00
26189100 - Titres LAUBERGE 16.4%				1 640,00
26189200 - Titres MOFENORMANDIE 16.3				1 635,00
26189500 - Titres JLMS 25%	2 500,00		2 500,00	2 500,00
26189600 - Titres DIEPPIMMO 33.34 %	3 334,00		3 334,00	3 334,00
26189700 - Titres MIDGARD 25.50 %	255,00		255,00	255,00
26189800 - Titres COSTIL PATRIMOINE 1	1 275,00		1 275,00	1 275,00
26189900 - Titres SCI RDB 12 %	63 000,00		63 000,00	63 000,00
26190000 - Titres SCI JAKIMMO 33.33 %				3 333,00
26190100 - Titres SLAM INVEST 25 %	2 500,50		2 500,50	2 500,50
26190200 - Titres WAMALO 33.33 %	3 333,33		3 333,33	3 333,33
26190300 - Titres LAROLF 50 %	500,00		500,00	500,00
26190400 - Titres SDIMMO 31.67 %	3 166,60		3 166,60	3 166,60
26190500 - Titres CANDY2 31.67 %	3 166,60		3 166,60	
26190600 - Titres EFFY2 31.67 %	3 166,60		3 166,60	
26190700 - Titres DAMPIERRE 33.34 %	3 334,00		3 334,00	
26190800 - Titres GALATEA 13.5 %	1 350,00		1 350,00	
26190900 - Titres PROXISUN 16.67 %	1 666,66		1 666,66	
26191000 - Titres SCI RTB 4.55%	45 000,00		45 000,00	
26720000 - Créances NFACTORY	1 032 823,39		1 032 823,39	927 941,30
26746000 - Créances JLMS	562,00		562,00	15 015,78
26748000 - Créances RDB	40 801,00		40 801,00	804,37
26748100 - Créances SLAM	196 821,00		196 821,00	189 638,12
26748600 - Créances DIEPPEIMMO	11 030,00		11 030,00	82 203,33
26748700 - Créances WAMALO	475 653,00		475 653,00	745 500,00
26748800 - Créances MIDGARD	8 692,00		8 692,00	8 500,00
26748900 - Créances GALATEA	25 000,00		25 000,00	
26749000 - Créances DAMPIERRE	35 000,00		35 000,00	
26749200 - Créances EFFY2	100 000,00		100 000,00	
26749300 - Créances CANDY2	33 000,00		33 000,00	
26749400 - Créances SCI RTB	100 000,00		100 000,00	
26780000 - Intérêts courus s/créances ratta	36 547,63		36 547,63	13 720,88
29610000 - Dépréciations titres participat.		40 000,00	-40 000,00	-40 000,00
29670000 - Dépréciations créances NFAC		271 020,00	-271 020,00	-78 466,00
	2 690 988,31	311 020,00	2 379 968,31	2 408 730,21
Autres titres immobilisés				
27213000 - OC PAYGREEN	25 254,46		25 254,46	25 254,46
27214000 - Créances PAYGREEN	5 000,00		5 000,00	
27311000 - Titres NWAY	10 000,00		10 000,00	10 000,00
27312000 - Titres NRC	50 000,00		50 000,00	25 000,00
27313000 - Titres PAYGREEN	386 786,40		386 786,40	386 786,40

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/08/24	Net au 31/08/23
27314000 - Titres GROUPE TAIGA 7%	350,00		350,00	
27316000 - Titres SCI BERTHELOT	300,00		300,00	
29730000 - Dépréciations titres activ. port.		417 040,86	-417 040,86	-190 205,40
	477 690,86	417 040,86	60 650,00	256 835,46
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 168 679,17	728 060,86	2 440 618,31	2 665 565,67
Stocks				
Créances				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
44400000 - Impôts sur les bénéfices	17 709,00		17 709,00	17 709,00
	17 709,00		17 709,00	17 709,00
Autres créances				
46701000 - Cession titres	3 275,00		3 275,00	
46755000 - SCI ROUEN CAMPUS	1 997,55		1 997,55	1 318,73
46780000 - CSMSUP				1 299,12
	5 272,55		5 272,55	2 617,85
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
50315000 - Actions Vivendi	74 002,00		74 002,00	74 002,00
50315100 - Actions UNIVERSAL MUSIC G	74 002,00		74 002,00	74 002,00
59031500 - Dépréciation actions Vivendi		56 522,08	-56 522,08	-59 839,56
59031510 - Dépréciation actions UNIVERS		34 428,00	-34 428,00	-35 455,24
	148 004,00	90 950,08	57 053,92	52 709,20
Disponibilités				
51211000 - Crédit Agricole / Cescio	2 021,35		2 021,35	352,70
51216000 - Société Générale	6 620,13		6 620,13	1 644,42
51217000 - Société Générale / Cescio	905,63		905,63	11 749,50
51230000 - Crédit Agricole	94 650,84		94 650,84	42 547,29
51230100 - CA DAT In Fine 12 mois	50 000,00		50 000,00	50 000,00
51230200 - CA DAT Privilège 6 mois				50 000,00
51230300 - CA DAT Privilège 3 mois				50 000,00
51230400 - CA DAT Privilège 9 mois				50 000,00
51870000 - Intérêts courus à recevoir	2 030,00		2 030,00	1 456,67
	156 227,95		156 227,95	257 750,58
TOTAL ACTIF CIRCULANT	327 213,50	90 950,08	236 263,42	330 786,63
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	3 495 892,67	819 010,94	2 676 881,73	2 996 352,30

Bilan détaillé

	Net au 31/08/24	Net au 31/08/23
PASSIF		
Capital social ou individuel		
10131000 - Capital social	1 200 000,00	1 200 000,00
	1 200 000,00	1 200 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
10423000 - Prime de fusion Cesco	694 566,43	694 566,43
	694 566,43	694 566,43
Réserve légale		
10610000 - Réserve légale	94 588,00	94 588,00
	94 588,00	94 588,00
Autres réserves		
10688000 - Réserve générale	1 361 810,02	1 361 810,02
	1 361 810,02	1 361 810,02
Report à nouveau		
11900000 - Report à nouveau débiteur	-385 165,63	-314 799,42
	-385 165,63	-314 799,42
Résultat de l'exercice	-292 628,47	-70 366,21
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 673 170,35	2 965 798,82
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
45510000 - Compte courant MARTINI Alexandre		30 000,00
		30 000,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
40100000 - Fournisseurs	897,90	240,00
40810000 - Fournisseurs factures non parvenues	2 813,48	313,48
	3 711,38	553,48
Dettes fiscales et sociales		
TOTAL DETTES	3 711,38	30 553,48
TOTAL PASSIF	2 676 881,73	2 996 352,30

Comptes annuels certifiés conformes par la gérance

DocuSigned by:

Alexandre Martini

41E737889388467...

Compte de résultat détaillé

	du 01/09/23 au 31/08/24 12 mois	%	du 01/09/22 au 31/08/23 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Total						
CONSUMMATION M/SES & MAT						
Autres achats & charges externes						
60640000 - Fournitures de bureau			36,90		-36,90	-100,00
62260000 - Honoraires divers	3 157,90		7 402,80		-4 244,90	-57,34
62270000 - Frais d'actes	21,41		1 845,08		-1 823,67	-98,84
62700000 - Frais bancaires	2 327,40		2 247,67		79,73	3,55
62782000 - Droits de garde	178,51		164,83		13,68	8,30
	5 685,22		11 697,28		-6 012,06	-51,40
Total	5 685,22		11 697,28		-6 012,06	-51,40
MARGE SUR M/SES & MAT	-5 685,22		-11 697,28		6 012,06	-51,40
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.						
63581000 - Autres impôts et droits	75,00				75,00	
	75,00				75,00	
Autres charges						
65800000 - Charges diverses gestion cour			9,99		-9,99	-100,00
			9,99		-9,99	-100,00
Total	75,00		9,99		65,01	650,75
RESULTAT D'EXPLOITATION	-5 760,22		-11 707,27		5 947,05	-50,80
Produits financiers						
76172000 - Rev. créances ratt. part. NFAC	44 040,60		44 433,73		-393,13	-0,88
76173000 - Rev. créances ratt. part. RDB	1 107,88		-1 284,88		2 392,76	-186,22
76174600 - Rev. créances ratt. part. JLMS	568,45		246,92		321,53	130,22
76174810 - Rev. créances ratt. part. SLAM	8 574,37		3 557,15		5 017,22	141,05
76174860 - Rev. créances ratt. part. DIEPP	1 884,64		539,73		1 344,91	249,18
76174870 - Rev. créances ratt. part. WAM	17 342,79		4 965,20		12 377,59	249,29
76174880 - Rev. créances ratt. part. MIDG	382,99		42,74		340,25	796,09
76174890 - Rev. créances ratt. part. GALA	388,46				388,46	
76174900 - Rev. créances ratt. part. DAMP	518,98				518,98	
76174910 - Rev. créances ratt. part. EFFY	2 663,51				2 663,51	
76174920 - Rev. créances ratt. part. CAND	1 060,04				1 060,04	
76174930 - Rev. créances ratt. part. SCI R	4 203,53				4 203,53	
76400000 - Revenus actions VIVENDI	421,00		421,00			
76410000 - Revenus actions UNIVERSAL	730,02		730,02			
76800000 - Autres produits financiers	5 098,33		1 956,67		3 141,66	160,56
78662000 - Repris.s/prov.dépréc.immob. fi			66 912,12		-66 912,12	-100,00
78665000 - Repris.s/prov.dépréc.valeurs pl	4 344,72		5 186,72		-842,00	-16,23
	93 330,31		127 707,12		-34 376,81	-26,92
Charges financières						
68662000 - Dot. prov. dépréc. immob. finan	419 389,46				419 389,46	

Compte de résultat détaillé

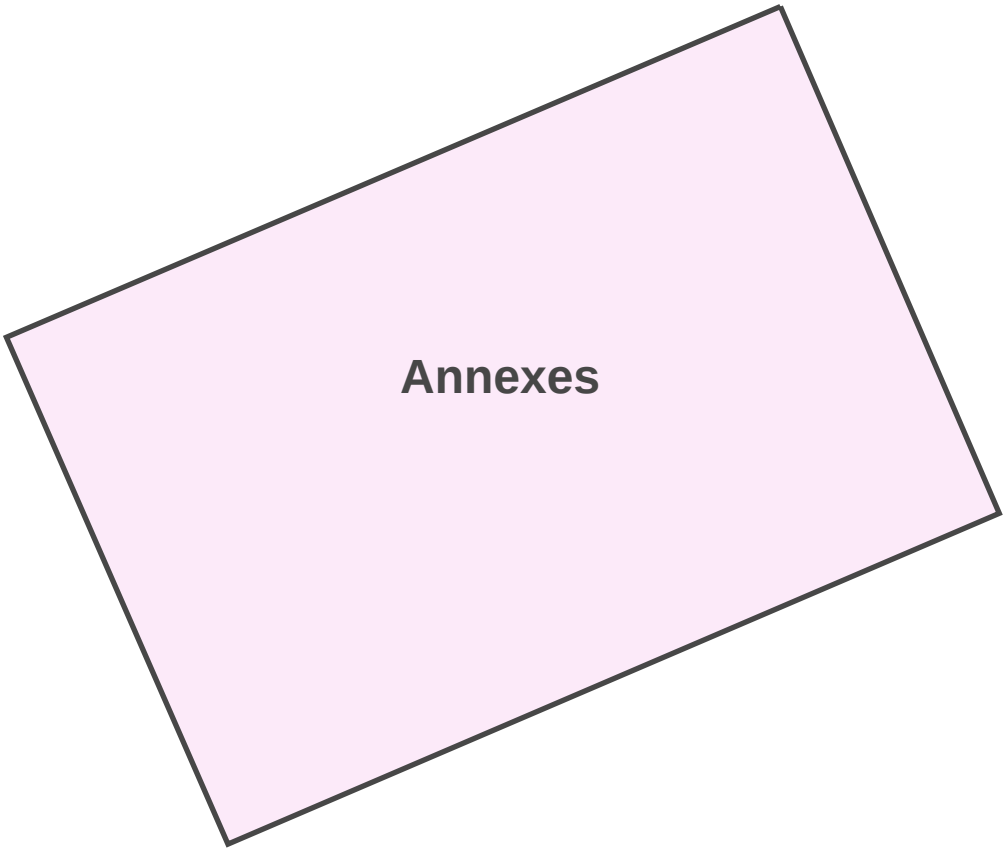
	du 01/09/23 au 31/08/24 12 mois	%	du 01/09/22 au 31/08/23 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
68665000 - Dot. prov. dépréciations VMP			1 077,76		-1 077,76	-100,00
	419 389,46		1 077,76		418 311,70	NS
Résultat financier	-326 059,15		126 629,36		-452 688,51	-357,49
Opérations en commun						
65500000 - Quote part de résultat SNC NFI	-78 480,00		-183 098,18		104 618,18	-57,14
	-78 480,00		-183 098,18		104 618,18	-57,14
RESULTAT COURANT	-410 299,37		-68 176,09		-342 123,28	501,82
Produits exceptionnels						
77560000 - Prod cessions actifs - Immo Fi.	124 278,90		111 815,88		12 463,02	11,15
	124 278,90		111 815,88		12 463,02	11,15
Charges exceptionnelles						
67560000 - VNC actifs cédés - Immo financ	6 608,00		114 006,00		-107 398,00	-94,20
	6 608,00		114 006,00		-107 398,00	-94,20
Résultat exceptionnel	117 670,90		-2 190,12		119 861,02	NS
RESULTAT DE L'EXERCICE	-292 628,47		-70 366,21		-222 262,26	315,87

Comptes annuels certifiés conformes par la gérance

DocuSigned by:

Alexandre Martini

41E737889388467...



Synthèse de l'annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Règles et méthodes comptables	x		
- Faits caractéristiques		x	
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations		x	
- Frais d'établissement		x	
- Frais de recherche et de développement		x	
- Fonds commercial		x	
- Intérêts immobilisés		x	
- Immobilisations en cours de production		x	
- Approche par composant		x	
- Estimation des titres immobilisés de l'activité de portef		x	
- Liste des filiales	x		
- Détail des amortissements		x	
- Tests de dépréciation des immobilisations		x	
- Informations sur les stocks		x	
- Etat des échéances des créances	x		
- Produits à recevoir	(Détail)		
- Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
- Dépréciation des immobilisations		x	
- Dépréciation des stocks		x	
- Dépréciation des créances		x	
- Dépréciation des valeurs mobilières		x	
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
- Composition du capital social	x		
- Parts bénéficiaires		x	
- Obligations convertibles échangeables		x	
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent		x	
- Tableau de variation des capitaux propres		x	
- Provisions réglementées		x	
- Provisions pour risques et charges		x	
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des sûretés réelles		x	
- Charges à payer	(Détail)		
- Passifs sans évaluation fiable		x	
- Primes de remboursement d'emprunts		x	
- Ecart de conversion sur créances et dettes		x	
- Clause de réserve de propriété		x	
- Dettes et créances représentées par des effets de commerce		x	
- Différences d'évaluation sur éléments fongibles		x	
- Actions propres		x	
- Règlement des difficultés des entreprises		x	
- Charges constatées d'avance		x	
- Produits constatés d'avance		x	

Synthèse de l'annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Ventilation du chiffre d'affaires net		x	
- Contrats à long terme		x	
- Frais accessoires d'achat		x	
- Informations sur les honoraires des commissaires aux		x	
- Eléments imputables à un autre exercice		x	
- Opérations faites en commun		x	
- Résultat financier		x	
- Transferts de charges d'exploitation et financières		x	
- Transactions avec des parties liées		x	
- Eléments exceptionnels imputables à un autre exercic		x	
- Eléments exceptionnels		x	
- Transferts de charges exceptionnelles		x	
- Base de l'impôt sur les sociétés		x	
- Impact des évaluations fiscales dérogatoires		x	
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		x	
- Incidence des modifications votées entre la date de clô		x	
et la date d'arrêté des comptes			
- Accroissements et allègements de la dette future d'imp		x	
- Intégration fiscale : Identité de la société tête de group		x	
- Evénements postérieurs à la clôture		x	
- Informations sur transactions effectuées sur les march			
de produits dérivés		x	
- Effectifs		x	
- Compte Personnel de Formation (C.P.F)		x	
- Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux		x	
- Rémunération globale et par catégorie de dirigeants		x	
- Identité de la société mère consolidant les comptes de		x	
- Engagements financiers donnés		x	
- Autres opérations non inscrites au bilan		x	
- Engagements financiers reçus		x	
- Crédit-bail		x	
- Engagement de retraite		x	
- CICE		x	
- Aspects environnementaux		x	
- Tableau des cinq derniers exercices		x	

A.F.M.

SARL au capital de 1 200 000 euros,
immatriculée au RCS de ROUEN sous le numéro 337 755 961,
dont le siège social est situé : 20 PLACE SAINT MARC, 20-28, 76000 ROUEN

RAPPORT DE GESTION APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2024

Le soussigné, Monsieur Alexandre MARTINI associé unique et Gérant de la société, a, conformément aux dispositions légales et statutaires et en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2024, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Résumé de l'activité au cours de l'exercice écoulé

La société n'enregistre aucun chiffre d'affaires au titre de l'exercice écoulé.

Les charges d'exploitation ont pour leur part été maîtrisées. Elles ont en effet diminué de - 50,80 %.

Il est à noter en outre que les revenus des titres de participation détenus par la société enregistrent une progression par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat net est négatif à l'issue de l'exercice.

Evènements importants survenus au cours de l'exercice

La société a acquis des titres de participation au cours de l'exercice.

Aucun autre évènement majeur n'est à rapporter.

Analyse objective de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société (L225-100-1 Code de commerce sur renvoi de l'article L223-26 al 6 dudit code)

L'analyse de l'évolution des affaires de la société a été présentée ci-avant et sera complétée au chapitre « Examen des comptes et résultats » par une présentation détaillée des principaux postes du compte de résultat. En complément, conformément aux dispositions légales susvisées et afin de faciliter la compréhension du lecteur, ces analyses sont assorties d'une présentation de l'évolution des indicateurs clés suivants :

Situation d'endettement de la société et capacité de remboursement

Endettement net

A titre liminaire, il est rappelé au lecteur que « l'endettement net » représente la position créditrice ou débitrice de notre entreprise vis-à-vis de ses tiers financeurs, hors cycle d'exploitation. C'est-à-dire en ne prenant pas en considération les dettes fournisseurs, les dettes fiscales et les dettes sociales. Il correspond en effet au montant net des dettes après déduction des liquidités.

Vous noterez ainsi qu'en présence d'un endettement net négatif, la valeur de l'endettement net est inférieure à celle de la trésorerie. Dans cette situation, la trésorerie est excédentaire.

Ceci expliqué, il est précisé que le niveau d'endettement net de la société s'élève à - 213 282 euros, contre - 280 460 euros à la clôture de l'exercice précédent, traduisant ainsi une hausse de 23,95 %.

Taux d'endettement net

Le taux d'endettement net met en évidence le poids de l'endettement net de notre entreprise par rapport à ses capitaux propres.

Il ressort pour l'exercice à - 7,98 %, contre - 9,46 % à la clôture de l'exercice précédent, traduisant ainsi une hausse de 15,63 %.

Capacité d'endettement

La capacité d'endettement de la société s'élève ainsi à 2 886 452 euros, contre 3 246 259 euros à la clôture de l'exercice précédent, marquant une baisse de - 11,08 %.

Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement ressort quant à elle à 122 416 euros, contre - 141 387 euros l'an passé, traduisant ainsi une hausse.

Capacité de remboursement

Ainsi pour conclure, la capacité de remboursement de la société ressort à - 1,74, contre 1,98 l'an passé.

Principaux risques et incertitudes

La société a identifié les principaux risques auxquels elle et ses filiales sont confrontées sur son activité et sa trésorerie, notamment s'agissant des effets de la hausse du coût de l'énergie et des matières premières particulièrement importante cette année en France et également de l'impact des mesures économiques liées au contexte géopolitique actuel. Elle a renforcé la surveillance des risques émergents, notamment ceux liés aux technologies et aux évolutions réglementaires.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a comptabilisé aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement majeur n'est à rapporter depuis la clôture de l'exercice.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales

La situation des filiales et participations est exposée dans le tableau prévu par l'article L233-15 du Code de commerce qui est annexé au bilan.

Toutes précisions complémentaires figurent dans les documents de clôture des comptes desdites filiales tenus à votre disposition.

Prises de participation ou prises de contrôle

Il est rappelé que la société a acquis des titres de participation au cours de l'exercice écoulé.

Toutes précisions sur les motifs et modalités de l'opération seront apportées sur ce point lors de l'approbation des comptes.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

La société n'a comptabilisé aucun chiffre d'affaires au titre de l'exercice écoulé.

La société ne comptabilise aucun autre produit d'exploitation au titre de l'exercice écoulé.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 5 685 euros, contre 11 697 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 75 euros.

La société n'enregistre aucune rémunération ni charge sociale au titre de l'exercice écoulé.

Le montant des dotations d'exploitation s'élève à 0 euro, comme à la clôture de l'exercice précédent.

La société ne comptabilise aucune autre charge d'exploitation à la clôture de l'exercice.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 5 760 euros, contre 11 707 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à - 5 760 euros, contre - 11 707 euros pour l'exercice précédent.

Le montant de la perte supportée s'élève à 78 480 euros, contre 183 098 euros pour l'exercice précédent.

Les participations détenues sur les filiales du groupe ont permis de générer des revenus qui s'élèvent pour l'exercice à 82 736 euros, contre 52 501 euros à la clôture de l'exercice précédent.

Le résultat financier ressort pour l'exercice à - 326 059 euros, contre 126 629 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, il s'établit à - 410 299 euros, contre - 68 176 euros pour l'exercice précédent.

En outre la société enregistre un résultat exceptionnel de 117 671 euros, contre - 2 190 euros pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les sociétés est nul à la clôture de l'exercice.

Le résultat de l'exercice clos le 31 août 2024 se solde par une perte de - 292 628 euros, contre une perte de - 70 366 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat net dégagé enregistre ainsi une diminution importante.

Au 31 août 2024, le total du bilan de la Société s'élevait à 2 678 882 euros, contre 2 996 352 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir une perte de 292 628,47 euros. Il est proposé d'affecter cette perte sur le compte « autres réserves ».

La perte de l'exercice serait intégralement absorbée.

Compte tenu de cette affectation, le compte « autres réserves » présenterait un solde créditeur de 1 069 181,55 euros.

Il est également proposé d'apurer l'intégralité des pertes antérieures inscrites au compte « report à nouveau » à hauteur de - 385 165,63 euros, sur le compte « autres réserves ».

Compte tenu de cette affectation, le compte « autres réserves » présenterait alors un solde créditeur de 684 015,92 euros.

En outre, il est proposé d'affecter la somme de 25 412,00 euros en dotation de l'intégralité de la réserve légale.

Cette somme serait prélevée à hauteur de 25 412,00 euros sur le poste « autres réserves ».

Le compte « autres réserves » présenterait alors un solde créditeur de 658 603,92 euros.

En outre, l'associé unique décide d'affecter la prime de fusion sur le compte « autres réserves » qui présentera un solde créditeur de 1 353 170,35 euros.

Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal

Succursales de la société

En application de l'article L232-1 du Code de commerce, il est rappelé que la société n'exploite aucune succursale en dehors de l'établissement principal.

CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L223-19 DU CODE DE COMMERCE

Aucune convention réglementée n'a été conclue ou poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Je vous invite à adopter le texte des décisions qui sont soumises à votre décision.

Le Gérant

DocuSigned by:

41E737889388467...